

DRÖIT ET JUSTICE
DANS LE MONDE DE
TOLKIEN



J E U D I 17 M A R S 17 H

Batiment F. (Simone Veil), salle des conférences (F.352)

Droit et justice dans le monde de Tolkien

Depuis 2019, le Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit (CHAD) organise un rendez-vous périodique, les soirées d'études. Il s'agit à chaque édition de mettre en avant la transdisciplinarité mais aussi et surtout d'intégrer à la recherche universitaire des objets d'études considérés comme marginaux ou même indignes d'être pris en compte par le monde académique (les *dirty subjects*) : les littératures populaires, l'identité de genre, les appartenances ethniques, la télévision, les pratiques *underground*, la publicité... En somme, les soirées d'études sont l'occasion de placer en regard le droit avec un thème inhabituel dans le domaine universitaire, un thème appartenant à la culture populaire ou marginale.

Nos travaux qui réunissent des spécialistes de diverses disciplines se déroulent plus tardivement qu'à l'habitude pour les journées d'études. Au jour, la recherche universitaire académique ; à la nuit, les thèmes qui apparaissent aujourd'hui plus décalés. La nuit secrète, la nuit mystérieuse, la nuit enveloppante nous semble le moment idéal pour que se déroulent de pareilles recherches, qu'elles éclosent et peu à peu se développent et quittent le giron clandestin de l'obscurité.

Les trois premières sessions des soirées d'études du CHAD portaient sur le thème du droit dans les littératures populaires (jeunesse et policière en particulier). Il est temps à présent de s'intéresser à la littérature fantasy, ce genre situé à la croisée du merveilleux et du fantastique, qui prend ses sources dans l'histoire, les mythes et les contes. Plus précisément, nous nous focaliserons sur l'oeuvre de John Ronald Reuel Tolkien en l'examinant à travers le prisme du droit.

J. R. R. Tolkien (1892-1973) est un écrivain, poète, philologue, essayiste et professeur d'université britannique. On lui doit une oeuvre riche et polymorphe, à la fois académique et romanesque. Concernant son apport à la recherche universitaire, on mentionnera que Tolkien, fin connaisseur des langues - surtout germaniques comme le gothique, le vieux norrois ou le finnois - s'est livré à des études majeures, notamment sur les contes de fées et les mythes et légendes (celle de *Beowulf* en particulier). Mais, c'est le versant romanesque de son oeuvre qui nous retiendra en l'espèce. C'est vers le milieu des années 1910 que Tolkien commence élaborer son grand oeuvre (avec le poème *Le Voyage d'Éarendel* et le premier des Contes perdus, *La Chute de Gondolin*) : la création de la Terre du milieu. Pour construire un tel univers, Tolkien s'inspirera des lieux qu'il a connus (Afrique du sud, Warwickshire, Suisse...), des événements de son temps (les grandes guerres ou l'avènement du nazisme qui l'influencera pour dépeindre la situation de l'île de Númenor sous le joug de Sauron) et de ses lectures. Sur ce dernier point, on soulignera le tribut qu'il doit à la littérature, la poésie et la mythologie germaniques. En particulier, *Beowulf* ; les sagas norroises comme la *Völsunga saga* ou la *Hervarar saga* ; l'*Edda* en prose et l'*Edda* poétique ; le *Nibelungenlied* ; le *Kalevala*, le mythe arthurien ou encore les mythes celtes et gallois. On n'oubliera pas l'apport de la théologie et de l'imagerie catholiques. La description très détaillée que fait Tolkien de la Terre du milieu prend place principalement dans trois ouvrages. *Le Hobbit* tout d'abord, publié en 1937, que Tolkien a écrit pour ses enfants. Le succès à la fois critique et public (qui ne s'est pas démenti, en témoigne l'adaptation cinématographique en trois volets entre 2012-2014 par Peter Jackson) le poussera à persévérer dans sa quête infinie d'exhaustivité. Cela débouchera sur l'écriture du *Seigneur des anneaux* en 1948, qui sera publié en trois volumes en 1954-1955. Moins enfantin, plus sombre et épique que *le Hobbit*, cet ouvrage deviendra rapidement un phénomène de société. Rapidement suivi d'une adaptation radiophonique dès 1955, *le Seigneur des anneaux* fut traduit dans une quarantaine de langues, le sujet d'innombrables articles et ouvrages d'analyse et l'objet de plusieurs adaptations à la télévision et au cinéma (mentionnons les trois films réalisés par Peter Jackson entre 2001-2003). Enfin, le dernier ouvrage majeur de Tolkien sera publié de manière posthume en 1977 et restera à l'état inachevé. Travail d'une vie, *le Silmarillion* est un recueil de légendes mythologiques de la Terre du milieu qui aura occupé Tolkien plus de 50 ans. Preuve que l'engouement pour l'univers de la Terre du Milieu ne se dément pas, la plateforme numérique Amazon Prime lancera en septembre 2022 une série intitulée *Le Seigneur des Anneaux : Les Anneaux de Pouvoir* dont l'intrigue doit se dérouler avant la Fraternité de l'Anneau.

Père de la fantasy moderne, Tolkien a donné naissance à un monde entier avec ses peuples, sa mythologie ou encore ses langues. Mais qu'en-est-il du droit ? Comment la Terre du milieu est-elle gouvernée juridiquement ? Comment également pouvons-nous qualifier les événements ayant lieu dans cet univers si riche à l'aune de notre droit positif ?

Pour répondre au moins partiellement à ces interrogations, nous allons écouter quatre intervenants aux profils variés, juriste, historien ou encore littéraire.

Jeudi 17 mars 2022 17h-20h

Accueil et café : 17h-17h15

17h15

Ouverture et modération

Ralph Evêque, Maître de conférences en histoire du droit, Université Paris Nanterre

17h30

Jérôme Medelli, Enseignant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, SciencesPo
L'exil environnemental en Terre du Milieu

L'œuvre de Tolkien présente un « regard éloigné » (Lévi-Strauss) sur la question de l'exil environnemental, phénomène majeur de notre temps, largement étudié, mais encore dépourvu de cadre juridique clair. A l'heure de commémorer le 70ème anniversaire de la convention de Genève, un détour par la Terre du Milieu nous permettra d'appréhender de façon fraternelle, sinon distanciée, l'évolution possible du régime de protection des « réfugiés climatiques ».

18h

Marion Attia, Doctorante en Histoire du Droit, Université Paris Nanterre
Les Hommes perdus : les figures du hors-la-loi en Terre du Milieu

En Terre du Milieu, la plupart des hors-la-loi sont avant tout des victimes du Destin se retrouvant dans cette situation indépendamment de toute condamnation. Ces individus se retrouvant sans toit sont également sans loi, en l'absence d'un chef pour les gouverner. Il s'agit d'étudier les causes de leur déchéance ainsi que la façon dont ils appréhendent leur vie d'errance, parfois en créant leur propre société où ils ne sont plus des hors-la-loi, bien qu'ils le demeurent pour le reste du monde.

18h30

Émilie Gicquiaud, Maîtresse de conférences, Droit privé et sciences criminelles, Université de Lorraine
Le devoir de loyauté dans l'œuvre de Tolkien

Si de prime abord l'œuvre de Tolkien semble bien éloignée du droit, il apparaît pourtant que la quête de justice qui anime et lie les membres de la fraternité de l'anneau, autant que la mission acceptée par Frodo en recevant l'anneau de pouvoir, renvoient à des contraintes morales, tel le devoir de loyauté, devenu dans notre système juridique un standard de comportement. Quelle est la source de ce devoir de loyauté ? Comment se manifeste-t-il ? Quelles sont les conséquences de son irrespect ? Le Seigneur des anneaux permet d'apporter des réponses à ces questions brûlantes en droit.

19h

Marc Chémali, Maître de conférences, Études anglophones, Université de Paris Nanterre
La légitimité du pouvoir et de la peine de mort en Terre du Milieu

Les royaumes de Terre du Milieu sont des monarchies absolues. Dans ce contexte où la justice repose entièrement sur la qualité morale du monarque, seuls les rois corrompus ont recours à la peine capitale. En revanche, la clémence des bons rois envers des personnages qui « mériteraient » la mort peut poser problème mais mène ultimement à la réussite de la Quête. Tolkien manifeste cette position, plutôt étonnante de la part d'un auteur éminemment conservateur, sur le plan narratif et l'assortit d'un plaidoyer explicite contre la peine de mort.